

Vérificateur général de la Ville de Québec

RAPPORT 2022, décembre 2022

Présentation du contenu
du rapport



Présentation

Le rapport 2022, décembre 2022, du vérificateur général comprend 4 chapitres

- Observations du vérificateur général (chapitre 1)
- Examen de performance (chapitres 2 et 3)
- Subventions annuelles de 100 000 \$ ou plus versées à des personnes morales (chapitre 4)

Chapitre 1

**Observations du
vérificateur général**

Chapitre 1

Observations du vérificateur général

Bilan de mes sept années à titre de vérificateur général de la Ville de Québec

- Orientations qui ont guidé mon mandat.
- Certains travaux et certaines réalisations qui ont marqué mon mandat.
- Regard vers le futur.
- Remerciements.

Chapitre 2

**Vigie du Service évolué de
radiocommunication pour
l'agglomération de Québec
(SERAQ) – Volet 3**

Chapitre 2

Vigie du SERAQ – Volet 3

En quoi consiste cet examen?

- La Ville a entrepris de moderniser son système de radiocommunication à la fin de 2014. Ce grand projet était rendu nécessaire étant donné la fin de vie utile de l'ancien système radio.
- Le projet de modernisation concerne le réseau de radiocommunication, les radios mobiles dans les véhicules et les radios portatives des équipes concernées.
- Au moment où nous complétons la présente vigie, deux technologies sont utilisées : FM pour les communications tactiques du Service de protection contre l'incendie de Québec (SPCIQ) et TETRA pour les autres communications.

Chapitre 2

Vigie du SERAQ – Volet 3

En quoi consiste cet examen? (*suite*)

- Les différentes étapes de réalisation du projet du SERAQ se sont échelonnées sur huit ans.

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Entente d'avant-projet Analyse des besoins	Dossier d'avant-projet Projet pilote Charte de projet	Charte de projet Appel d'offres du réseau	Charte de projet Appel d'offres des radios TETRA	Appel d'offres des radios P25 Livraison des radios Ville	Livraison des radios Ville <i>Incident du tueur actif dans le Vieux-Québec</i>	Arrêt de l'ancien système (EDACS) Appel d'offres pour la couverture intérieure <i>Panne des systèmes de la Ville</i>	Fin du projet et transfert de la gestion du SERAQ à l'équipe d'exploitation

Chapitre 2

Vigie du SERAQ – Volet 3

En quoi consiste cet examen? (*suite*)

- Il est prévu que le projet se termine en décembre 2022 et que son budget s'élève en tout à 30 M\$. Dans le cadre de ce projet, la Ville a déployé :
 - 21 sites d'antennes;
 - 2 360 radios portatives de la technologie TETRA et 290 radios portatives de la technologie P25 (qui intègrent aussi la technologie FM);
 - 1 560 radios mobiles de la technologie TETRA et 100 radios mobiles de la technologie P25 (qui intègrent aussi la technologie FM);
 - 43 consoles au Centre d'appels d'urgence 911.

Chapitre 2

Vigie du SERAQ – Volet 3

Enjeu

- Le SERAQ est crucial pour les services d'urgence. Il doit permettre des communications efficaces entre les intervenants et intervenantes pour assurer leur sécurité et celle de la population de Québec.
- La mise en place du SERAQ est un projet d'envergure pour la Ville. Il a nécessité d'importantes ressources financières, humaines et matérielles sur l'ensemble du territoire pour l'agglomération de Québec.

Chapitre 2

Vigie du SERAQ – Volet 3

Objectif de l'examen

- Le troisième volet de cette vigie visait à s'assurer que la Ville a mis en place les conditions nécessaires au succès du SERAQ.
- Notre examen a couvert la planification, l'organisation et la réalisation du projet, la gestion des risques ainsi que la conduite du changement et la formation des utilisateurs et utilisatrices. Nous avons également analysé le respect des livrables, des coûts et des échéanciers.
- Enfin, nous avons effectué un suivi des mesures prises depuis la première vigie pour apporter les corrections nécessaires au système.

Chapitre 2

Vigie du SERAQ – Volet 3

Quelles sont les conclusions de l'examen?

À l'exception des éléments décrits ci-dessous, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que la Ville n'a pas réuni, au fil du déroulement du projet, dans tous ses aspects importants, les conditions nécessaires au fonctionnement et à la mise en place du système du SERAQ :

- Des risques se sont matérialisés, car le choix et la mise en place de certaines mesures d'atténuation n'étaient pas appropriés. Par ailleurs, pour les risques qui se sont matérialisés, il n'y a pas d'évidence que la sécurité a été remise en cause.
- Les coûts du projet ont été plus élevés que le budget établi au départ et une provision pour contingences a été prise tardivement dans le projet.
- La pandémie de COVID-19 a obligé le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) à revoir son plan de formation prévu au départ. Son personnel a donc reçu une formation en ligne avant de commencer à utiliser le SERAQ, mais certains éléments n'y ont pas été traités. En 2021, une séance de coaching a été nécessaire pour permettre au personnel du SPVQ de bien comprendre et d'expérimenter le nouveau système.

Chapitre 2

Vigie du SERAQ – Volet 3

Constat 1 – Implantation du SERAQ

L'implantation du SERAQ s'est bien déroulée dans l'ensemble : la très grande majorité des livrables prévus ont été réalisés et ils répondent aux besoins des divers groupes utilisateurs. La définition des rôles et responsabilités ainsi que la gestion des risques ont contribué à la réalisation de cette étape du projet, bien que certains risques se soient matérialisés.

- Le SERAQ offre une meilleure couverture extérieure que l'ancien système (EDACS).
- Le SERAQ assure une couverture intérieure adéquate pour le SPVQ, notamment grâce au réseau d'antennes et aux passerelles véhiculaires.
- Le SERAQ fournit la couverture intérieure nécessaire au SPCIQ pour ses interventions tactiques grâce à une combinaison de technologies.

Chapitre 2

Vigie du SERAQ – Volet 3

Constat 1 – Implantation du SERAQ (*suite*)

- En juillet 2022, il restait certains éléments à améliorer pour que le SPVQ et le SPCIQ soient pleinement satisfaits du SERAQ. Par exemple, les livrables suivants étaient toujours en attente d'implantation :
 - l'application d'écoute des ondes en temps réel sur divers appareils autres qu'une radio du SPCIQ;
 - le fonctionnement adéquat du micro déporté de la radio portative de la technologie TETRA pour le SPCIQ.

Chapitre 2

Vigie du SERAQ – Volet 3

Constat 1 – Implantation du SERAQ (*suite*)

- Les rôles et les responsabilités du Service des technologies de l'information (STI), du comité directeur du projet du SERAQ et des groupes utilisateurs ont été bien définis et approuvés.
- Dans l'ensemble, la gestion des risques a été bien effectuée, mais certaines mesures d'atténuation n'étaient pas appropriées, car quelques risques se sont matérialisés.
 - La gestion des risques a été effectuée tout au long du projet.
 - Malgré les actions menées et les mesures d'atténuation mises en place, certains risques se sont matérialisés. Mentionnons le transfert de la gestion du système de l'équipe de projet à l'équipe d'exploitation du STI qui se fera trois ans plus tard que prévu initialement.
 - Par ailleurs, pour les risques qui se sont matérialisés, il n'y a pas d'évidence que la sécurité a été remise en cause.

Chapitre 2

Vigie du SERAQ – Volet 3

Constat 2 – Respect du budget et de l'échéancier

Les coûts du projet ont dépassé le budget établi au départ, et l'échéancier a été plus long que prévu.

- Le budget du projet du SERAQ a augmenté et aucune provision pour contingences n'a été prévue au début du projet.

	Programme triennal d'immobilisations (M\$)			Plan d'investissement quinquennal (M\$)		
	2017-2019	2018-2020	2019-2021	2020-2024	2021-2025	2022-2026
Budget	19,7	25,9	28,7	32,2	29,5	30,2
Provision pour contingences	0	0	900 000	900 000	300 000	200 000

Chapitre 2

Vigie du SERAQ – Volet 3

Constat 2 – Respect du budget et de l'échéancier (*suite*)

- Le budget a augmenté de 10,5 M\$, passant de 19,7 M\$ à 30,2 M\$. Cette hausse est principalement due à l'ajout :
 - de la technologie P25 pour le SPCIQ, y compris les équipements qui y sont associés;
 - d'équipements non prévus au départ;
 - de ressources humaines nécessaires pour la réalisation du projet;
 - du coût lié aux ressources humaines permanentes du STI à partir de 2020.

Constat 2 – Respect du budget et de l'échéancier (*suite*)

- Le déploiement du SERAQ et le transfert de la gestion du système à l'équipe d'exploitation du STI ont nécessité plus de temps que prévu, ce qui a entraîné un retard sur l'échéancier initial.
 - Le projet du SERAQ a débuté en 2014. Il était prévu qu'il s'échelonne sur quatre ans et demi pour se terminer en juin 2019. Or le projet aura duré plus de 8 ans, car il devrait aboutir en décembre 2022.
 - Il a fallu deux années supplémentaires pour réaliser le déploiement des radios auprès des utilisateurs. Ce retard peut notamment s'expliquer par un délai plus long d'environ huit mois pour la planification et l'octroi de l'appel d'offres du réseau et par la complexité des travaux d'implantation du réseau.
 - Une année supplémentaire a aussi été nécessaire pour le transfert de la gestion du système à l'équipe d'exploitation du STI.

Chapitre 2

Vigie du SERAQ – Volet 3

Constat 3 – Conduite du changement

Dans l'ensemble, les mesures mises en place pour la conduite du changement étaient adéquates pour les principaux groupes utilisateurs du SERAQ. Toutefois, la formation offerte au personnel du SPVQ comportait certaines lacunes.

- Le STI et les trois principaux groupes utilisateurs ont planifié la transition entre l'ancien système (EDACS) et le nouveau (SERAQ) de 2016 à 2020.
- Pour le personnel policier et pompier, la conduite du changement et les décisions liées à l'implantation du SERAQ ont été complexifiées par d'autres grands changements en cours à ce moment, dont :
 - l'implantation du système de RAO en mai 2019;
 - la pandémie de la COVID-19;
 - la réorganisation de la Direction adjointe de la surveillance du territoire du SPVQ en mai 2020.

Chapitre 2

Vigie du SERAQ – Volet 3

Constat 3 – Conduite du changement (*suite*)

- Le SPCIQ a revu 65 processus de travail en profondeur afin de cibler les enjeux du changement et d'adapter les procédures de travail aux deux nouvelles technologies.
- La formation que le personnel du SPVQ a reçue ne lui a pas permis de bien comprendre l'ensemble des fonctionnalités du SERAQ. Certains éléments importants n'ont pas été traités dans les capsules de formation préparées pour le SPVQ avant l'implantation. En voici quelques exemples :
 - l'importance de se placer correctement devant le micro pour assurer une bonne compréhension des paroles;
 - les différentes tonalités de la radio portative pour reconnaître notamment quand les ondes sont disponibles ou non pour parler;
 - des cas concrets où il faut utiliser une passerelle véhiculaire.

Chapitre 2

Vigie du SERAQ – Volet 3

Constat 3 – Conduite du changement (*suite*)

- Les membres du personnel du SPCIQ et des arrondissements ont reçu l'information pertinente quant à la réalisation de leurs tâches pendant leur formation sur le SERAQ.
- À la suite des formations, le SPCIQ et le SPVQ ont tous deux soumis leur personnel à une évaluation en vue de valider la maîtrise des fonctionnalités du SERAQ.
 - Le SPCIQ a appliqué une mesure de validation des acquis pertinente : elle lui a permis de conclure que les pompiers maîtrisaient de manière générale les fonctionnalités importantes du SERAQ.
 - L'évaluation du SPVQ n'a pas permis de mesurer les acquis. Il a opté pour une autoévaluation où plus de 70 % du personnel se considérait alors comme Très en maîtrise ou En maîtrise des fonctionnalités pour tous les modules. Or il a été constaté après l'implantation du SERAQ que les participants ne comprenaient pas totalement les fonctionnalités importantes ou, du moins, pas aussi bien qu'ils le croyaient.

Chapitre 2

Vigie du SERAQ – Volet 3

Constat 4 – Suivi après l’implantation

Les problèmes soulevés après l’implantation par les principaux groupes utilisateurs ont généralement été traités par le STI et les services pompier et policier.

- Les éléments soulevés par le personnel du SPVQ, après l’évènement du tueur actif dans le Vieux-Québec en octobre 2020, étaient dus à un manque de maîtrise du fonctionnement du SERAQ et à certains irritants du système :
 - En plus de la maîtrise plus ou moins bonne des fonctionnalités, les deux principaux irritants concernaient la couverture intérieure ainsi que la sonorité des radios portatives et des radios mobiles.
 - Pour la couverture intérieure, il s’est avéré qu’il s’agissait principalement d’une question de formation, de communication et de documentation.

Chapitre 2

Vigie du SERAQ – Volet 3

Constat 4 – Suivi après l’implantation (*suite*)

- En ce qui concerne la sonorité des radios portatives, à la fin de 2020, elle a été améliorée au moyen de divers paramétrages. Quant à la sonorité des radios mobiles, le modèle et l’emplacement des haut-parleurs ont été changés à l’automne 2021.
- À partir de décembre 2020, le SPVQ a produit des capsules vidéo de quelques minutes pour transmettre les messages importants et faire un rappel des consignes et des procédures à son personnel concernant le SERAQ.
- Une formation de coaching a été offerte au personnel du SPVQ, principalement entre janvier et mars 2021. Ce coaching reprenait les fonctionnalités présentées dans les capsules de formation en ligne en bonifiant certains points. Plusieurs participants ont appris des fonctionnalités lors de cette formation, ce qui confirme qu’ils ne les avaient pas toutes assimilées lors de la formation en ligne.

Chapitre 2

Vigie du SERAQ – Volet 3

Constat 4 – Suivi après l’implantation (*suite*)

- Après l’implantation du SERAQ, le SPCIQ a fait face à des problèmes : certains ont été corrigés, alors que d’autres étaient en cours de correction en juillet 2022. Le STI a fait des ajustements et trouvé des solutions aux principaux problèmes soulevés par le SPCIQ.
- En février 2021, une coupure de courant planifiée a engendré une panne des infrastructures de la Ville et une perte partielle du réseau du système de radiocommunication TETRA; le fournisseur du SERAQ et le STI ont mis en place des mesures correctives.

Chapitre 3

**Vigie exercée en 2022
sur le projet du tramway
de Québec**

Chapitre 3

Vigie exercée en 2022 sur le projet du tramway de Québec

En quoi consiste cet examen?

- En mars 2018, une entente entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec a été signée, confirmant l'engagement de ce dernier pour le projet du tramway de Québec.
- Des décisions ont été annoncées au printemps 2021 quant à différents éléments du projet tel qu'il est actuellement défini. Le tracé du tramway a été révisé : il sera construit entre les secteurs Chaudière et D'Estimauville.
- À l'heure actuelle, le projet de tramway comprend :
 - une ligne de tramway de 19,3 km, dont 1,8 km en tunnel;
 - vingt-neuf stations (incluant cinq pôles d'échanges);
 - un parc-O-Bus régional.

Chapitre 3

Vigie exercée en 2022 sur le projet du tramway de Québec

En quoi consiste cet examen? (*suite*)

- La Ville a pris la décision de réaliser le projet en mode alternatif d'approvisionnement, en majeure partie. Cette stratégie consiste à sélectionner deux partenaires privés :
 - l'un s'occupera, pour l'essentiel, de la conception, de la fourniture et de l'entretien du matériel roulant sur 30 ans (PP MR);
 - l'autre se chargera principalement de la conception, de la construction, de l'intégration, des essais, du financement des infrastructures municipales et de transport ainsi que de certains systèmes. Il assurera aussi l'entretien sur 30 ans des infrastructures de transport et de certains systèmes (PP Infra).

Chapitre 3

Vigie exercée en 2022 sur le projet du tramway de Québec

Enjeu

- Dans le cadre du projet du tramway, la Ville doit gérer de multiples défis :
 - la réalisation de travaux préparatoires sur les infrastructures municipales;
 - la coupe d'arbres;
 - les impacts sur le patrimoine bâti;
 - le bouleversement des habitudes de mobilité de la population de Québec.
- Le Bureau de projet doit s'assurer de maintenir l'équilibre entre le délai, la qualité et le budget : le projet du tramway doit être le meilleur possible en fonction des limites de temps pour le construire, des exigences imposées par les instances de gouvernance et des ressources financières fixées.

Chapitre 3

Vigie exercée en 2022 sur le projet du tramway de Québec

Objectif de l'examen

- La présente vigie visait à s'assurer qu'au stade d'avancement du projet du tramway en décembre 2022, les conditions de succès sont réunies.
- La gestion de la forêt urbaine a été notre principal sujet d'examen.
- Bien que des travaux sur le suivi budgétaire aient été prévus, aucun examen n'a été réalisé à cet égard, car aucune mise à jour budgétaire n'a été rendue publique depuis le dépôt de notre dernier rapport en mai 2022.

Chapitre 3

Vigie exercée en 2022 sur le projet du tramway de Québec

Conclusions de l'examen

À l'exception des éléments décrits ci-dessous, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire qu'au stade d'avancement du projet à la fin de 2022, la Ville n'a pas réuni, dans tous ses aspects importants, les conditions nécessaires à la réussite du projet de tramway.

- Les démarches pour assurer la sauvegarde des onze hectares prévus pour compenser la perte d'une superficie boisée équivalente dans le secteur Chaudière ne sont pas encore complétées.
- La planification du remplacement de chaque arbre d'alignement abattu par vingt arbres est enclenchée, mais non achevée.
- L'intégralité des conditions et engagements découlant du décret environnemental sous la responsabilité de la Ville devra faire l'objet d'un suivi.

Chapitre 3

Vigie exercée en 2022 sur le projet du tramway de Québec

Constat 1 – Inventaire

Le Bureau de projet a effectué un inventaire complet des arbres sur le tracé du tramway et le tient à jour.

- Le Bureau de projet procède annuellement à un inventaire des arbres d'alignement, situés à proximité du tracé prévu du tramway. Il collige les informations essentielles pour protéger ces végétaux lors des travaux de construction. Au 14 septembre 2022, l'inventaire contenait 7 673 arbres d'alignement.
- À la lumière de nos travaux, les informations contenues dans l'inventaire sont, dans l'ensemble, exactes et exhaustives. Dans la majorité des tests effectués, nous n'avons relevé aucune incohérence.

Chapitre 3

Vigie exercée en 2022 sur le projet du tramway de Québec

Constat 1 – Inventaire (*suite*)

- Le Bureau de projet a également identifié les superficies boisées présentes sur le tracé. Elles sont situées dans les secteurs suivants :
 - près du pôle d'échanges Le Gendre, dans le secteur Chaudière;
 - près du pôle d'échanges Sainte-Foy, à proximité du Campus Rochebelle;
 - près du pôle d'échanges de l'Université Laval.

Chapitre 3

Vigie exercée en 2022 sur le projet du tramway de Québec

Constat 2 – Protection prévue des arbres lors de la phase de réalisation du projet

La conception de référence effectuée par le Bureau de projet tient compte de la protection des arbres; l'appel de propositions visant à s'adjoindre les services du PP Infra contient des exigences élevées en matière de protection des arbres.

- Dans son inventaire du 14 septembre 2022, le Bureau de projet a identifié 6 732 arbres qui seront sous la responsabilité du PP Infra, dont 80 % (5 390 arbres) seront protégés ou transplantés selon la planification actuelle. Tous les arbres de l'inventaire, au nombre de 7 673, ne sont donc pas sous la responsabilité du PP Infra.
 - Le Bureau de projet a inclus dans son appel de propositions un document nommé « Registre des arbres », qui recense tous les arbres sous la responsabilité du PP Infra.

Chapitre 3

Vigie exercée en 2022 sur le projet du tramway de Québec

Constat 2 – Protection prévue des arbres lors de la phase de réalisation du projet (*suite*)

- L'appel de propositions contient de nombreuses exigences concernant la protection des arbres.
 - Par exemple, en plus d'avoir remis au PP Infra le Registre des arbres, le Bureau de projet a préparé et remis le Guide de protection des arbres, qui contient un nombre important d'exigences visant à maximiser la conservation des arbres.
- Lors de la conception de référence, la protection des arbres fait partie des critères d'analyse des diverses possibilités quant au positionnement des infrastructures du tramway.

Chapitre 3

Vigie exercée en 2022 sur le projet du tramway de Québec

Constat 3 – Mesures de compensation de la coupe d’arbres

Le Bureau de projet, le Service de la planification de l’aménagement et de l’environnement (SPAÉ) et la Division de la foresterie urbaine et de l’horticulture (DFUH) planifient des mesures concertées afin de planter vingt arbres pour chaque arbre d’alignement abattu et de compenser la coupe de boisés par une superficie boisée équivalente et située à proximité.

- Les trois unités administratives impliquées se sont concertées afin d’établir leurs rôles et responsabilités en matière de compensation de la coupe d’arbres.
 - Nous avons constaté que la concertation entre le Bureau de projet, le SPAÉ et la DFUH pour l’établissement des mesures de compensation est manifeste. Leur discours est commun et aucune ambiguïté quant aux rôles et responsabilités n’a été relevée.

Chapitre 3

Vigie exercée en 2022 sur le projet du tramway de Québec

Constat 3 – Mesures de compensation de la coupe d'arbres (*suite*)

- Le ratio de compensation 20 pour 1 a été ajusté pour que la cible soit plus réaliste, plus économique et plus efficace. La Ville s'est affairée à évaluer la faisabilité de cet engagement dans les treize quartiers traversés par le tramway.
 - Une analyse menée par le SPAE révèle que l'atteinte de l'objectif serait difficile pour sept de ces quartiers. L'analyse du quartier Saint-Roch est très parlante : pour atteindre la cible du quartier, il faudrait planter l'équivalent de 5,5 fois le nombre d'arbres contenus dans le parc Victoria.
 - La cible est désormais de remplacer chaque arbre abattu par 20 arbres non seulement dans les treize quartiers traversés par le tramway, mais aussi dans les cinq quartiers limitrophes ayant un faible indice de canopée.

Chapitre 3

Vigie exercée en 2022 sur le projet du tramway de Québec

Constat 3 – Mesures de compensation de la coupe d’arbres (*suite*)

- Dans le secteur Chaudière, la sauvegarde d’une superficie boisée équivalente à celle qui sera rasée, soit onze hectares, pour accueillir le pôle Le Gendre et le centre d’exploitation et d’entretien du tramway, est amorcée.
 - La Ville a procédé à l’annonce de sa stratégie de compensation le 31 mai 2022. Les onze hectares visés par la stratégie annoncée feront l’objet de divers mécanismes visant à assurer leur préservation (ex. : acquisition de certains terrains et révision du zonage).

Chapitre 3

Vigie exercée en 2022 sur le projet du tramway de Québec

Constat 3 – Mesures de compensation de la coupe d'arbres (*suite*)

- Des actions sont en cours pour planifier la plantation des 30 000 arbres estimés pour atteindre le ratio de compensation de 20 pour 1.
 - Le PP Infra devra planifier la plantation de 5 000 arbres à proximité du tracé du tramway.
 - Les 25 000 arbres restants sont sous la responsabilité de la DFUH et du SPAE. Une planification a été effectuée et divers moyens sont prévus.
 - Le bilan des efforts de plantation pour 2021 et 2022 totalise 7 800 arbres, soit 26 % de l'objectif de plantation de 30 000 arbres pour 2029. Bien que la tendance des deux premières années du plan démontre que l'atteinte de la cible est réaliste, la planification des efforts n'en est qu'à ses débuts et elle doit être poursuivie.

Chapitre 3

Vigie exercée en 2022 sur le projet du tramway de Québec

Constat 4 – Protection des arbres lors des chantiers des travaux préparatoires

Des efforts de protection des arbres sont déployés lors des travaux préparatoires.

- Le Bureau de projet a entrepris des actions pour améliorer la protection des arbres lors des travaux préparatoires, à la suite des constats tirés de la saison de construction, en novembre 2021. Le chantier de la rue Dorchester a permis d'apporter notamment les améliorations suivantes au processus.
 - Des membres de l'équipe de foresterie du Bureau de projet sont désormais impliqués dans la conception et de la planification des travaux.

Chapitre 3

Vigie exercée en 2022 sur le projet du tramway de Québec

Constat 4 – Protection des arbres lors des chantiers des travaux préparatoires (*suite*)

- Le devis technique utilisé par l'entrepreneur qui réalise les travaux préparatoires a été bonifié pour inclure des clauses spécifiques à la protection des arbres. Il est maintenant indiqué sur les plans inclus au devis les mesures de protection à déployer pour chacun des arbres présents sur le chantier.
- Des membres de l'équipe de foresterie du Bureau de projet prennent part à des rencontres de démarrage avant le début des travaux qui visent, entre autres, à sensibiliser les principales parties prenantes au chantier à l'importance qu'accorde la Ville à la protection des arbres.
- Nos travaux nous ont permis de visualiser la mise en place de mesures de protection. Nous avons sélectionné des chantiers de travaux préparatoires et nous avons observé que des mesures de protection des arbres étaient en place.

Chapitre 3

Vigie exercée en 2022 sur le projet du tramway de Québec

Constat 4 – Protection des arbres lors des chantiers des travaux préparatoires (*suite*)

- L'équipe de foresterie du Bureau de projet tient à jour un tableau de bord contenant des informations relatives aux travaux préparatoires. Ce tableau énumère toutes les interventions les plus susceptibles d'avoir des conséquences sur les arbres.
 - On y indique notamment si les exigences spécifiques à chacun des arbres présents sur le chantier ont été inscrites dans les devis techniques des appels d'offres en construction.

Chapitre 3

Vigie exercée en 2022 sur le projet du tramway de Québec

Constat 5 – Décret environnemental

Dans l'appel de propositions, le Bureau de projet prévoit des mesures visant à faire respecter les conditions qui sont sous la responsabilité du PP Infra; le Bureau de projet devra planifier des mesures visant à s'assurer que l'ensemble des conditions sous sa responsabilité sera respecté.

- Dans la documentation de l'appel de propositions, nous avons retrouvé toutes les conditions sous la responsabilité du PP Infra. Chacune d'elles fait l'objet d'un livrable à remettre au Bureau de projet pour revue.
- Pour les conditions sous la responsabilité de la Ville, le Bureau de projet prévoit préparer un outil destiné au suivi de l'ensemble des conditions listées dans le texte du décret et des engagements.

Chapitre 4

**Subventions annuelles de
100 000 \$ ou plus versées
à des personnes morales**

Chapitre 4

Subventions annuelles de 100 000 \$ ou plus versées à des personnes morales

- En tout, 104 personnes morales ont bénéficié de la part de la Ville d'une subvention annuelle de 100 000 \$ ou plus en 2021.
- En juin 2022, dans le chapitre 6 du Rapport 2021, nous avons pris connaissance des états financiers de 79 de ces personnes morales.
- En date du 5 décembre 2022, nous avons reçu les états financiers pour 12 des 25 autres personnes morales.
- Deux personnes morales nous ont remis des états financiers n'ayant pas fait l'objet d'un audit. Le non-respect de l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes* leur a été mentionné ainsi qu'au service concerné de la Ville.
- Le vérificateur général effectuera un suivi au cours des prochains mois des 13 états financiers non reçus et en fera état dans les prochains rapports qu'il déposera au conseil municipal.